

n° 02

Date de publication
28 février 2019

Grandes cultures



À retenir cette semaine

- **Colza**

- Evolution rapide des stades de développement. La montaison a débuté sur plus de la moitié des parcelles du réseau.
- Les captures de charançons de la tige du colza restent conséquentes pour la deuxième semaine consécutive. Les parcelles sont majoritairement entrées en phase de sensibilité. Le risque est donc élevé.



Crédit photo : Réseau des Chambres d'Agriculture



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

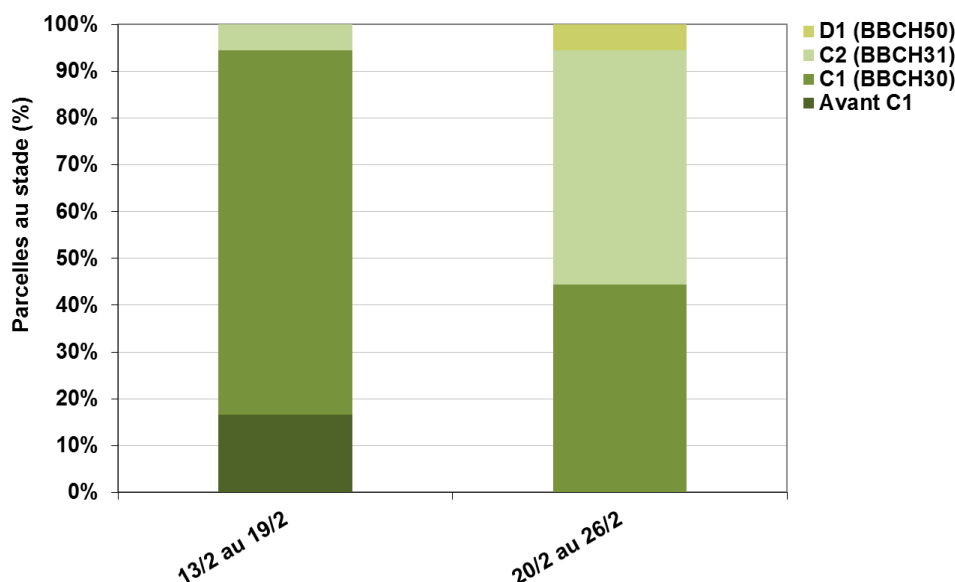
ARVALIS
Institut du végétal

Terres Inovia
l'agronomie en mouvement

Réseau 2018-2019

18 parcelles observées cette semaine parmi les 22 parcelles du réseau de surveillance colza.

Stades



Les stades du colza ont progressé très rapidement cette semaine avec une montaison engagée sur 55% des parcelles du réseau contre 6% la semaine dernière. La parcelle la plus avancée est au stade D1 (BBCH50) c'est-à-dire avec les boutons floraux accolés cachés par les feuilles terminales.

Ravageurs

- **Charançon de la tige du colza**

Période de risque : le risque vis-à-vis du charançon de la tige apparaît lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- Présence de tige tendre à partir du stade C2 ;
- Présence de femelles aptes à la ponte.

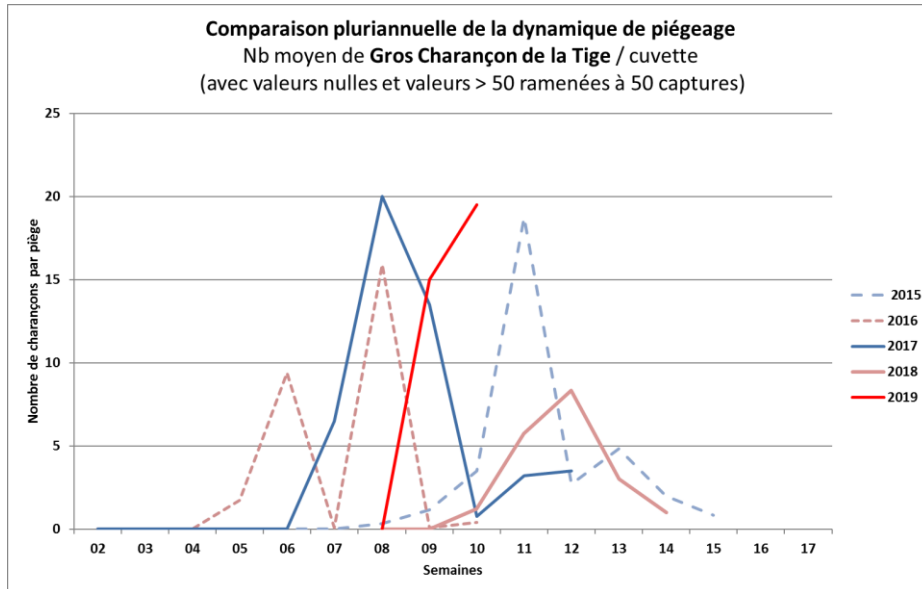
Le stade E marque la fin du risque principal.

Seuil indicatif de risque : aucun seuil pour ce ravageur. La seule présence des adultes sur les parcelles, détectée par les captures dans les pièges sur végétation constitue un risque pour la culture. Le délai d'intervention est de 8 à 10 jours après les premières captures significatives, durée nécessaire pour que les femelles soient aptes à la ponte. Le stade E marque la fin du risque principal.

Observations : 17 parcelles sur 18 capturent du charançon de la tige du colza. Les captures s'échelonnent entre 1 et plus de 200 insectes par cuvette, avec des captures significatives dans la grande majorité des cas (seulement 4 parcelles avec moins de 5 charançons).

Analyse du risque

Le vol dont les premières captures ont été signalées la semaine passée de façon importante, se poursuit, voire s'intensifie encore un peu cette semaine. Attention car les insectes observés cette semaine ont en partie été capturés en fin de semaine dernière (1 relevé hebdomadaire). Les femelles issues des arrivées massives de la semaine dernière sont désormais aptes à la ponte depuis quelques jours, et la majorité des parcelles sont désormais entrées en phase de sensibilité. Le risque reste donc très important sur la majorité du réseau. Là où le colza n'a pas débuté la montaison, il est essentiel de surveiller le stade des parcelles.



- **Charançon de la tige du chou**

Cet insecte n'est pas considéré comme nuisible pour la culture de colza.

Le charançon de la tige du chou peut être confondu avec celui du colza mais ne représente pas de risque pour la plante. Néanmoins son arrivée sur les parcelles souvent un peu avant celle du charançon de la tige du colza peut-être un indicateur pour surveiller l'arrivée de ce dernier.

On note des captures massives de charançons de la tige du chou sur 15 des 18 parcelles suivies. Les captures sont comprises entre 1 et 100 insectes par cuvette ;

Attention à ne pas confondre les charançons de la tige du chou et du colza (voir annexe).

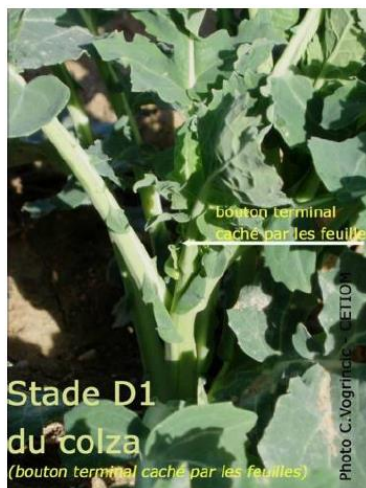
ANNEXE

Rappel des stades :

Stade C1 : Reprise de végétation ; Apparition de jeunes feuilles ;

Stade C2 : Entre-nœuds visibles. On distingue un étranglement vert clair à la base des nouveaux pétioles.

Stade D1 : Boutons accolés encore cachés par les feuilles terminales.



Distinguer le charançon de la tige du colza, de celui de la tige du chou :



	Charançon de la tige du colza	Charançon de la tige du chou
Tailles	3 à 4 mm	2.5 à 3 mm
Aspect du corps	Gris cendré à noir	Gris cendré
Extrémité des pattes	Noire	Rousse
Nuisibilité	Forte	Nulle

Pour en savoir plus, EcophytoPIC, le portail de la protection intégrée :
<http://grandes-cultures.ecophytopic.fr/grandes-cultures>

Publication hebdomadaire. Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation

Directeur de publication : Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

Coordonnées du référent : Cécile Bois (CRA AURA) cecile.bois@aura.chambagri.fr, 04 73 28 78 34.

À partir d'observations réalisées par : des coopératives et négoce agricoles, des instituts techniques, des Chambres d'Agriculture de la région Auvergne-Rhône-Alpes, des syndicats de producteurs et avec la participation des agriculteurs.

Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

